

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B376

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Equilibre social de l'habitat -Aide de la C.P.A. pour l'accession à coût maîtrisé -Opération "Les Terres de Provence" à Trets - Complément aux modalités d'attribution de subventions nominatives

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Claude Feraud

Objet : HABITAT - Equilibre social de l'habitat - Aide de la CPA pour l'accession à coût maîtrisé - Opération " Les Terres de Provence " à Trets - Complément aux modalités d'attribution de subventions nominatives.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de décider de l'attribution d'aides de la CPA pour un montant total de 31 000€ correspondant à 10 appartements retenus au titre du dispositif « Pass Foncier », pour l'opération « Les Terres de Provence » réalisée par Provence Habitat à Trets.

Par la délibération n°2009-A111 du 12 juin 2009, le Conseil de Communauté a redéfini ses modalités d'intervention en faveur de l'accession à coût maîtrisé. Il s'agit, dans le cas présent, d'accorder une aide à la personne qui déclenche le dispositif « Pass Foncier ».

Ainsi, la CPA intervient selon les modalités déclarées d'intérêt communautaire définies ci-après :

Nombre de personnes destinées à occuper un logement	Aide de la CPA (zone B)	Aide de l'Etat (à mobiliser)
Jusqu'à trois personnes	3 000 €	1 000 €
4 personnes et plus	4 000 €	2 000 €

L'opération « Les Terres de Provence » (40 logements au total), située 2 rue des Minimés à Trets, est réalisée par Provence Habitat. Dix appartements sont réservés pour la mise en œuvre du dispositif « Pass-Foncier ».

Après l'examen des dossiers en fonction des critères proposés par la CPA et des conditions relatives à ce dispositif, dix candidatures ont été retenues :

Numéro Enregistrement CPA	Noms et Prénoms des demandeurs	Composition du ménage	Adresse de l'opération	Bâtiment - Appartement	Subvention CPA
1	Madame EL HAMRI Souad	1 personne	Les Terres de Provence - Trets	B03	3 000 €
2	Monsieur et Madame FONTANA Emmanuel et Margaret	4 personnes	Les Terres de Provence - Trets	B05	4 000 €
3	Madame RIGAUD Virginie	3 personnes	Les Terres de Provence - Trets	A12	3 000 €
4	Madame BARTHELEMY Audrey	1 personne	Les Terres de Provence - Trets	A04	3 000 €
5	Madame RUIZ Coralie	1 personne	Les Terres de Provence - Trets	A06	3 000 €
6	Madame CHAUFER Juliette	1 personne	Les Terres de Provence - Trets	B13	3 000 €
7	Monsieur et Madame DERFOUFI	3 personnes	Les Terres de Provence - Trets	B15	3 000 €
8	Madame GIRAUD	1 personne	Les Terres de Provence - Trets	A20	3 000 €
9	Monsieur SEBASTI	1 personne	Les Terres de Provence - Trets	A10	3 000 €
10	Monsieur GARCIA et Madame ROGIER	2 personnes	Les Terres de Provence - Trets	A17	3 000 €
TOTAL TERRES DE PROVENCE					31 000 €

Le montant total des subventions octroyées par la CPA au titre du « Pass Foncier » pour ces réservations au sein de l'opération « Les Terres de Provence » s'élève donc à 31 000€.

Le notaire initialement pressenti dans le cadre de cette opération n'a pas été retenu. Ces sommes seront donc portées par Maîtres Emmauelle GERAUD-JAUME et Pierre JAUME, actuels notaires de l'opération dans l'acte de vente. La CPA attribuera ensuite les subventions individuellement aux futurs accédants sur présentation de l'acte définitif.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le Conseil Communautaire du 14 octobre 2005;

VU la délibération n° 2007_A440 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 autorisant l'intervention financière en faveur du développement de la production ;

VU la délibération n°2009-A111, du Conseil Communautaire du 26 juin 2009 portant modification de la délibération n°2007_A440 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 15 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ANNULER et REMPLACER** les délibérations N°2010-B099, Bureau du 19 mars - N° 2010-B250, Bureau du 11 juin 2010 - N°2010-B252, Bureau du 22 juillet 2010 - N°2010-B514, Bureau du 10 novembre 2010, - N°2010-B590, Bureau du 10 décembre 2010.

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant de **31 000€**, aux Maîtres Emmauelle GERAUD-JAUME et Pierre JAUME, pour cette opération dans les conditions précitées.

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat nécessaires et autres pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action.

➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur la **ligne budgétaire 824-2042** des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété).

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Equilibre social de l'habitat -Aide de la C.P.A. pour l'accession à coût maîtrisé -Opération "Les Terres de Provence" à Trets - Complément aux modalités d'attribution de subventions nominatives

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

